

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DU TRONCHET

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de M. BRIAND Pascal, Maire.

Présents : BRIAND Isabelle, BRIAND Pascal, FER Sandrine, FLAUX Danielle, LOUSTAU Robert, MULLIEZ Hubert, PITOIS Lise, PRUVOST Régis, SALAUN Eric, THEBAULT Christèle.

Absents excusés : AUBERT Amélie, BIARD Jérôme, DELALANDE Christophe, DRU Sabrina, GIELCZYNSKI Jeanne.

Absents ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : MULLIEZ Hubert

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votes : 10

Convocation en date du 4 décembre 2025. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 9 décembre 2025

Objet : FINANCES COMMUNALES 7.

09122025-5 MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE ANNEXE POUR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Conformément à l'article L.52-8 du Code électoral, la commune peut mettre gratuitement à disposition des salles municipales aux candidats, à condition de garantir une égalité de traitement et une neutralité absolue.

Les prochaines élections municipales étant fixées aux 15 et 22 mars 2026, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les conditions de prêts de la salle des fêtes et de la salle annexe pour ce scrutin.

- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de la salle annexe aux candidats déclarés sur la commune du Tronchet pour les élections municipales de 2026.
- Attribution des salles selon leur disponibilité dans l'ordre des demandes, sans discrimination ni préférence, et dans le respect des nécessités de service public et de l'ordre public.
- Les demandes doivent être adressées par écrit à la mairie et signés par la tête de liste.
- L'utilisation des salles est soumise au respect des règles de sécurité et de propreté.

Vu l'avis favorable de la commission C1 du 2 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 035-213503626-20251209-DCM091225_05-DE

-valide la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de la salle annexe aux candidats déclarés du tronchet pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 aux conditions détaillées ci-dessus.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance



Hubert MULLIEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Pascal BRIAND